



Conférence diplomatique sur la saisie conservatoire des navires

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.188/1
19 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Genève, 1er mars 1999
Points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Ordre du jour provisoire, annotations à l'ordre du jour provisoire et suggestions concernant l'organisation des travaux de la Conférence

Note des secrétariats de la CNUCED et de l'OMI

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Conférence
2. Élection du Président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux de la Conférence
6. Élection des autres membres du Bureau
7. Pouvoirs :
 - a) Constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
8. Elaboration et adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires
9. Examen et adoption de résolutions finales
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport de la Conférence.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Ouverture de la Conférence

1. La Conférence s'ouvrira le lundi 1er mars 1999, à 11 heures. Une réunion informelle des chefs de délégation aura lieu à 10 heures.

Point 2 : Élection du Président

2. L'article 6 du projet de règlement intérieur provisoire (A/CONF.188/2) dispose que la Conférence élit un Président parmi les représentants. La Conférence voudra peut-être procéder à cette élection immédiatement après son ouverture.

Point 3 : Adoption du règlement intérieur

3. Le projet de règlement intérieur établi par les secrétariats de la CNUCED et de l'OMI porte la cote A/CONF.188/2. Il s'inspire du règlement intérieur adopté à la conférence de plénipotentiaires ONU/OMI sur les privilèges et hypothèques maritimes.

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la Conférence (voir la section I plus haut) a été établi par les secrétariats de la CNUCED et de l'OMI.

Point 5 : Organisation des travaux de la Conférence

5. Une période de deux semaines, du 1er au 12 mars 1999, a été prévue pour l'examen par la Conférence des projets d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires.

6. À sa première séance plénière, le lundi 1er mars 1999 à 11 heures, la Conférence devrait normalement traiter les points ci-après de l'ordre du jour provisoire : 1. Ouverture de la Conférence; 2. Élection du Président; 3. Adoption du règlement intérieur; 4. Adoption de l'ordre du jour; 5. Organisation des travaux de la Conférence; 6. Élection des autres membres du Bureau; 7 a) Constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs; et déclarations générales sur le point 8 de l'ordre du jour.

7. La plus grande partie des travaux de la Conférence devant être consacrée au point 8 de l'ordre du jour provisoire - "Élaboration et adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires" - il est suggéré que l'examen détaillé de ce point commence le lundi 1er mars 1999 à 15 heures.

8. L'article 46 du règlement intérieur provisoire dispose que la Conférence peut constituer des grandes commissions, au besoin. La Conférence voudra peut-être envisager de constituer une grande commission chargée d'examiner la totalité des projets d'articles, y compris le projet de clauses finales.

9. D'après l'article 48 du règlement intérieur provisoire, la Conférence peut constituer les autres comités et groupes de travail qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. La Conférence voudra peut-être envisager de constituer un Comité de rédaction qui serait chargé de rédiger les articles ou groupes d'articles sur la base des instructions reçues de

la Grande Commission et qui ferait rapport à celle-ci. Lorsqu'elle constituera le Comité de rédaction, la Conférence voudra peut-être aussi lui confier la rédaction de l'Acte final et d'un Préambule à la Convention, les textes ainsi rédigés devant être soumis directement à la Conférence plénière.

10. Tout au long de la Conférence, des services et installations seront disponibles pour des séances le matin et l'après-midi, avec interprétation. Il serait préférable qu'en règle générale les séances du matin aient lieu de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des services limités seront disponibles pour des réunions de groupes régionaux, le cas échéant.

11. On trouvera un calendrier indicatif des séances de la Conférence plénière et de la Grande Commission dans la troisième partie de la présente note.

Point 6 : Élection des autres membres du Bureau

12. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire, il est suggéré qu'après avoir élu le Président la Conférence élise les autres membres du Bureau, à savoir : i) le Rapporteur général de la Conférence; ii) le Président de la Grande Commission; iii) (sept) Vice-Présidents. Ces personnes, élues en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable, constitueront le Bureau de la Conférence.

Point 7 : Pouvoirs

a) Constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs

13. L'article 4 du projet de règlement intérieur provisoire prévoit qu'une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est calquée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session, qui était constituée par les États Membres ci-après : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Jamaïque, Mali, Nouvelle-Zélande, Venezuela et Zimbabwe.

14. Au cas où l'un quelconque des États susmentionnés ne serait pas représenté à la Conférence, il est suggéré de demander au groupe régional auquel appartient cet État de désigner un remplaçant.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

15. L'article 4 du règlement intérieur provisoire dispose en outre que la Commission de vérification des pouvoirs examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

Point 8 : Élaboration et adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires

16. Ayant achevé l'élaboration du projet d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires à sa neuvième session, en décembre 1996, le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes a recommandé au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil de l'OMI de proposer

à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence diplomatique qui aurait pour tâche d'examiner et d'adopter une convention sur la saisie conservatoire des navires, sur la base du projet d'articles établi par le Groupe d'experts (voir le document JIGE(IX)/4 - TD/B/IGE.1/4 - LEG/MLM 41, annexe I).

17. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil de l'OMI à sa soixante-dix-huitième session et par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à sa quinzième réunion directive. Dans sa résolution 52/182, l'Assemblée générale a approuvé la convocation de la Conférence, dont le coût devrait être couvert par le budget proposé par le Secrétaire général de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999.

18. À sa seizième session directive, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les arrangements proposés par le secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/EX(16)/4, à savoir que les secrétaires généraux de la CNUCED et de l'OMI prendraient les dispositions voulues, conformément à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, pour convoquer la Conférence et lui soumettre toute la documentation requise, y compris un projet de règlement intérieur, ainsi que pour assurer tous les services nécessaires (TD/B/EX(16)/5, par. 12 b)).

19. La Conférence sera saisie des documents suivants :

- Texte du projet d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires, y compris un projet de clauses finales, établi par le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes (JIGE(IX)/5 - TD/B/IGE.1/5 - LEG/MLM/42);
- Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (JIGE(IX)/4 - TD/B/IGE.1/4 - LEG/MLM/41);
- Observations des gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sur le projet d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires (A/CONF.188/3).

20. Il est suggéré que le texte du projet d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires, y compris le projet de clauses finales, établi par le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, constitue les propositions de base devant être examinées par la Conférence (voir l'article 29 du règlement intérieur provisoire). Il serait en outre souhaitable que toutes les propositions, y compris les amendements, soient soumises le plus tôt possible au cours de la Conférence.

21. À la suite de l'adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires, les représentants voudront peut-être signer l'Acte final de la Conférence.

Point 9 : Examen et adoption de résolutions finales

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence voudra peut-être examiner des résolutions, le cas échéant, relatives à l'adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires. Ces résolutions pourraient être annexées à l'Acte final.

III. CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE DES SÉANCES DE LA CONFÉRENCE

Le point 8 de l'ordre du jour provisoire devrait absorber la plus grande partie du temps de la Conférence. Les secrétariats de la CNUCED et de l'OMI ont établi le calendrier ci-après des séances pour examen par la Conférence.

PREMIÈRE SEMAINE
(1er-5 mars 1999)

Lundi 1er mars	Mardi 2 mars	Mercredi 3 mars	Jeudi 4 mars	Vendredi 5 mars
<p><u>10 heures</u></p> <p>Réunion informelle des chefs de délégation</p> <p><u>11 heures</u> <u>PLÉNIÈRE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la Conférence 2. Élection du Président 3. Adoption du règlement intérieur 4. Adoption de l'ordre du jour 5. Organisation des travaux 6. Élection des autres membres du Bureau 7 a) Constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs 8. Déclarations générales 	<p><u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>	<p><u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>	<p><u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p> <p><u>COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS</u></p> <p>Élection du Président</p> <p>7. Pouvoirs</p>	<p><u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>
<p><u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Élection du Vice-Président de la Grande Commission</p> <p>8. Élaboration d'une convention sur la saisie conservatoire des navires</p>	<p><u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>	<p><u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>	<p><u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p>	<p><u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u></p> <p>Point 8 (suite)</p> <p><u>15 heures</u></p> <p>Commission de vérification des pouvoirs</p> <p>Adoption du rapport</p>

DEUXIÈME SEMAINE
(8-12 mars 1999)

Lundi 8 mars	Mardi 9 mars	Mercredi 10 mars	Jeudi 11 mars	Vendredi 12 mars
<u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	<u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	<u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	<u>10 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Séance finale	Pas de séance (traitement de la documentation)
<u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	<u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	<u>15 heures</u> <u>GRANDE COMMISSION</u> Point 8 (suite)	Pas de séance (traitement de la documentation)	<p style="text-align: center;"><u>PLÉNIÈRE</u></p> 7 b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 8. Adoption d'une convention sur la saisie conservatoire des navires 9. Examen et adoption de résolution finales 10. Questions diverses 11. Adoption du rapport de la Conférence Déclarations de clôture Signature de l'Acte final
